



Comité Départemental de Tir Sportif de Seine-et-Marne

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le n° W 77 2000 231 en date du 18 novembre 2008.
Préfecture de Melun 77000 - N° de Siret : 420 101 008 00019

COUPE de Seine et Marne 10m 2025 - 2026

Version 1 du 16 août 2025

1^{ème} TOUR

04 et 05 octobre 2025

STANDS	CHELLES Précision + Vit. + Std.	MONTEREAU Précision + Vit. + Std.	PROVINS Précision + Vit. + Std.	QUINCY Précision
CLUBS	QUINCY	LE MEE	MONTEREAU	CHELLES
	MEAUX	PROVINS	MORET	ATSMV
INVITES	BRIE	CHENOU		ANNET
	FAREMOUTIERS			SAINTS
		Tir uniquement le samedi		

2^{ème} TOUR

08 et 09 novembre 2025

STANDS	CHELLES Précision + Vit. + Std.	MONTEREAU Précision + Vit. + Std.	PROVINS Précision + Vit. + Std.	QUINCY Précision
CLUBS	FAREMOUTIERS	MONTEREAU	BRIE	CHELLES
	QUINCY	CHENOU	MORET	MEAUX
INVITES	ATSMV	PROVINS		SAINTS
		LE MEE		ANNET
		Tir uniquement le samedi		

3^{ème} TOUR

14, 15 et 16 novembre 2025

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 10M				
	MONTEREAU	PRECISION	VITESSE	STANDARD
sauf pour les Minimes dispensées de ce 3^{ème} tour				

4^{ème} TOUR

06 et 07 décembre 2025

STANDS	CHELLES Précision + Vit. + Std.	MONTEREAU Précision + Vit. + Std.	PROVINS Précision + Vit. + Std.	QUINCY Précision
CLUBS	QUINCY	LE MEE	MONTEREAU	CHELLES
	BRIE	CHENOU	PROVINS	MEAUX
INVITES	ATSMV	MORET		ANNET
	FAREMOUTIERS			SAINTS
		Tir uniquement le samedi		

Coupe Pistolet Vitesse et Standard

1	04 et 05 OCTOBRE 2025	MONTEREAU, CHELLES et PROVINS (Montereau uniquement le samedi)
2	08 et 09 NOVEMBRE 2025	MONTEREAU, CHELLES et PROVINS (Montereau uniquement le samedi)
3	14, 15 et 16 NOVEMBRE 2025	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 10m MONTEREAU
4	06 et 07 DECEMBRE 2025	MONTEREAU, CHELLES et PROVINS (Montereau uniquement le samedi)

La finale se tirera à CHELLES le samedi 24 janvier (après midi pour la carabine) et le dimanche 25 janvier (pistolet, Std et Vit.) 2026

CARABINIERS ET PISTOLIERS NE TIRANT QUE LA PRECISION

Le tableau qui vous est proposé ci-dessus est une trame pour ceux qui ne font que la précision.

Un tireur ne faisant que de la précision (pistolet ou carabine) est invité à tirer dans les stands désignés.

En cas d'impossibilité, il pourra tirer sur un autre stand, sauf chez lui. Il veillera dans ce cas à prévenir le Conseiller Technique Départemental (CTD).

Les carabiniers sont comptés au 1/10, les pistoliers sont comptés au point entier et toujours en 40 coups pour tout le monde.

PISTOLIERS TIRANT PRECISION/VITESSE/STANDARD ou AU MOINS 2 DE CES DISCIPLINES

Nous avons cette saison 3 clubs répartis sur le département entre le nord (Chelles) et le sud (Montereau et Provins) capables d'accueillir les pistoliers "multicartes" en nombre.

Par défaut, les épreuves Vitesse et Standard ne se tireront que sur ces 3 clubs. Pour ces épreuves, le club d'accueil est figé par le calendrier. Un tireur venant pour tirer Vit & Std y tirera aussi sa précision dans le même club désigné par le calendrier.

Les pistoliers tirant les 3 disciplines seront tenus de respecter impérativement le calendrier édité et les lieux désignés pour tirer.

Attention: le club de Montereau ne recevra la coupe de Seine et Marne que le samedi toute la journée; en cas d'impossibilité le samedi, le club de Provins peut vous accueillir le dimanche en précision, mais également en standard et en vitesse. Les clubs de Chenou et Moret peuvent également "dépanner" en cas "d'urgence" en les contactant. Toute modification exceptionnelle devra recevoir l'aval du CTD en le contactant.

Exemple : Je suis pistolier de Meaux censé tirer le 2e tour précision à QUINCY, mais je fais aussi du standard, voir aussi de la vitesse.... Je choisis donc le club de CHELLES (à la même date) pour faire toutes les épreuves. Inscriptions en ligne sur les séries de CHELLES. Et donc je suis pistolier de Montereau et Provins et je fais précision/standard/vitesse ou au moins 2 de ces disciplines, je tire donc mes disciplines dans le club désigné par le tirage, ou au clubs de Moret et Chenou si plus de place dans les clubs désignés.

RAPPELS :

Les clubs du 77 ayant des tireurs 10m intéressés par une participation à la coupe de Seine et Marne et ne figurant pas dans le calendrier ci joint, sont bien entendu encouragés à inscrire leurs tireurs dans un des clubs d'accueil du calendrier aux séries désignées lors de l'inscription en ligne .

Les minimes peuvent participer (et sont invités à le faire) dans le classement jeunes. 2 tours sur les 3 possibles pour eux seront suffisants pour le classement.

Les seuls tireurs autorisés à tirer chez eux sont ceux qui :

Font partie d'un club organisateur ET qui assurent l'organisation et l'accueil des tireurs participant à la coupe ce jour là. Au maximum 2 par club organisateur.

(les organisateurs non tireurs ne sont pas inclus dans ce quota de 2 personnes)
Pour information la précision sur le stand de Quincy se tirera sur ciblirie SIUS et sur le stand de Provins (précision et standard) sur ciblirie Sport Quantum.

